

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2025-842

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par Les DEMENAGEMENTS DESJOUIS, le lundi 24 novembre 2025, au 09 rue des Bouchers, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le lundi 24 novembre 2025 de 08h00 à 18h00 :

 Rue des Bouchers au droit du n°09 (partie comprise entre la rue du Maréchal Foch et le parking des Boucheries)

Article 2 – Les Déménagements DESJOUIS <u>seront</u> tenus de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la <u>signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté</u>, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégation à Sécurité Civile

(Calvados